

ELECTIONS MUNICIPALES (02-03-1846)



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT  
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Document (s) illisible (s)

lors du

Microfilmage.

### Quartier Ste. Anne.

LES Electeurs du QUARTIER STE. ANNE, sont  
priés de s'assembler MARDI SOIR, le 10  
courant, à la Maison d'École de SAUCY, coin des  
Rues Gabriel et de la Reine, à 7 heures du soir,  
afin de s'entendre sur le choix de deux Candidats  
pour ce quartier.

(Sont les signatures de 29 électeurs que nous  
donnerons lundi.)—5 fév.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES.**

**Quartier St. Antoine.**

A une assemblée très-nombreuse des citoyens de ce quartier, tenue le 24 courant, sous M. Bédard, président, Jacob Denis, secrétaire, fut appelé au fauteuil M. Frédéric Garbagnier, qui prit d'abord comme secrétaire, après quoi les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. Andrew Watson, secondé par M. C. S. Bédard.

Résolu : Que les électeurs de ce quartier doivent choisir pour candidats, aux prochaines élections municipales, des hommes indépendants dans leurs opinions, capables de sacrifier du temps pour donner qu'ils sont appelés à remplir, pendant un court laps d'intermittence ; et ayant égard spécialement à la situation de quartier en particulier, mais surtout à la bonne administration de la cité en général, et cela avec le plus grand dévouement possible.

Proposé par M. M. Maud, secondé par M. Léon Bédard.

Résolu : Que sous le nom d'habités et représentés de M. John F. Miller et Narcisse Valois, les électeurs de ce quartier recueillent les voix de leurs élus au profit de nos candidats aux prochaines élections municipales.

Proposé par M. P. Lemire St. Germain, secondé par M. James McShane.

Résolu : Qu'un comité de 21 électeurs soit nommé, afin de se mettre en rapport avec tous les électeurs du quartier pour assurer l'élection des deux candidats élus ci-dessus, et qui se décomposent ainsi : composé de MM. J. Denis, J. Bédard, André Lapierre, G. M. Nadeau, H. Bédard, W. Washburn, H. McShane, C. S. Bédard, Ed. Gauthier, H. Lepage, Jean McShane, J. H. Bédard, Duchesneau, M. Miron, Yvon McShane, Philippe Gauthier, E. C. Cloutier, Fr. Fournier, Benjamin Bédard, Black Paul, Fr. Fournier, Fr. Bédard, Léon Bédard, Eug. Lacombe, O. Fournier, avec pouvoir de s'en adjoindre un plus grand nombre.

Proposé par M. Fr. Bédard, secondé par M. A. Bédard.

Résolu : Que MM. Étienne A. Dubois et C. S. Bédard, soient choisis comme amassadeurs pour ce quartier, pour la prochaine année.

Proposé par M. Louis Bédard, secondé par John McShane.

Résolu : Que des renseignements soient faits au président et au secrétaire pour l'habilité avec laquelle ils ont conduit cette assemblée et que les remerciements soient publiés dans deux journaux de cette ville.

Ces deux résolutions furent lues et furent adoptées sans discussion aux voix. Les résolutions furent lues et furent adoptées sans discussion aux voix.

FRAN. CLARKIN, Sec.



## Corporation de Montréal.

### AVIS.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que le Comité Spécial nommé pour réviser, adjuger et déterminer les listes des personnes qualifiées à voter aux Elections Annuelles prochaines de Conseillers et de Cotiseurs, dans cette Cité, s'assemblera dans la Salle de la Cour du Maire, à l'Hôtel de Ville, No 23, rue Notre-Dame, TOUS LES JOURS, à DIX heures du matin, depuis le 9 jusqu'au 20 de FEVRIER, maintenant prochain, ou aus-i longtemps durant cette période qu'il y aura des affaires devant le dit Comité, pour réviser finalement les dites listes, et pour examiner et juger toutes les objections qui y seront faites; et toutes personnes qualifiées à voter aux dites Elections, dont les noms peuvent avoir été omis sur les dites listes, et toutes personnes qui auront objectés à aucun des noms sur les dites listes, comme y ayant été mis par erreur, sont invitées à assister aux Assemblées du Comité pour y faire application à l'effet d'ajouter leurs noms aux dites listes, ou d'y faire retrancher les noms auxquels elles auront fait objection.

Par ordre,

J. P. SEXTON,

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité. } 22ni.  
Hôtel de Ville, 19 janv. 1846. }

QUARTIER  
S T E . A N N E .  
Demain Soir. 21

LES Electeurs du QUARTIER STE. ANNE, sont  
priés de s'assembler, MARDI SOIR, le 10  
courant, à la Maison d'École de BRUCE, coin des  
Rues Gabriel et de La Reine, à 7 heures du soir,  
afin de s'entendre sur le choix de deux Candidats  
pour ce quartier.

Michael Houle	John Crooks
S. B. Bonner	Jas. Funev
Edward Strazan	James Robertson
Donald Murray	Théophil David
Hypolite St. Amour	McDonzal & Morrison
William Murray	E. E. Gilbert
Thomas Rodden	G. Smith
John Mathewson	C. P. Ladd
Jos. Houle	Chas Laurin
Wm Dyer	P. B. Merritt
Elwin Atwater	Wm. Stier
Bte. Reneau	David Ford
John Tweedy	Toussaint Lafame
M. Dwy	A. Kennedy
E. Hall	Jphostou Thousson
C. C. De Montreuil	G. Johnson
J. McIntosh	Thos. Cole
J. Gordon	Noah Shaw
Charles Austin	P. Darreaghe
William Slack	William Thomson
William Smith	G. E. Jacques
John Corsan	George Bruch
Lion Robert	A. M. Harriman
Samuel Mathewson	H. Guest
Charles Curran	John Perry
George Hart	Benj. Brewster
Chas. Ed. O'Keefe	William Brewster
L. A. Garren	A. Cantin.
9 Février.	

*Elections municipales.*— La plus grande partie des différents quartiers de la cité ont fixé leurs choix.— Il n'en reste que deux ou trois où on ne se soit pas définitivement accordés. Une assemblée aura lieu demain soir au quartier Ste. Anne, et il est question de demander M. C. Doivis. Ce choix est très judicieux. Au quartier Est, il est généralement connu que les électeurs doivent prier Joseph Bourret, écrivain, de se porter candidat ; tous les suffrages sont certainement en sa faveur. Mais nous pensons que par égard pour les nombreux services que M. Bourret a rendus à la ville, les électeurs devraient convoquer une assemblée afin de lui témoigner publiquement le désir qu'ils ont de l'élire. Il en a déjà été question et nous espérons que l'assemblée aura lieu tout prochainement.

A l'assemblée des électeurs du quartier Ste. Anne, tenue mardi dernier, Robert Morton, écrivain, fut appelé au fauteuil et Frédéric Glackmeyer, écrivain, fut prié d'agir comme secrétaire. Il fut proposé que MM. John Tully et C. Dorwin fussent mis en nomination comme candidats à la prochaine élection. Il fut ensuite proposé en amendement que le nom de M. Forbes fut substitué à celui de M. Dorwin, et sur la décision qui eut lieu, la majorité se déclara en faveur de MM. Tully et Dorwin. On apprendra ce résultat avec plaisir, et il est à espérer que la minorité se soumettra à cette décision et que les deux candidats seront élus par acclamation.

A une assemblée tenue par plusieurs électeurs du Quartier Ste. Marie, samedi dernier, le 14 février 1876, à la demande de M. Hottel, afin de passer des résolutions à l'égard de la prochaine élection de Conseillers, pour cette partie de la ville; les résolutions suivantes furent adoptées:

M. Austin Adams fut nommé président l'assemblée, et M. F. Hottel fut nommé secrétaire; les résolutions mentionnées que les Messieurs suivants firent un Comité:

J. Hutton	The Perkins
R. Johnson	J. McTear
Fra. Brantford	Fra. Logan
Wm. Fullam	Ans. Demers
Fra. Dufresne	George Demers
J. Lestch.	

2e—Proposé par M. W. Brown, et secondé par M. Hottel, que le dit comité soit autorisé à convoquer une assemblée à la résidence de M. F. Hottel, coin de Marché Fayette, pour Mercredi, le 1er février courant, à 2 heures P. M., afin de discuter et de supporter l'initiative de deux copies les motifs suivants pour les représenter dans le conseil de ville.

3e—Proposé par M. Fra. Dufresne, et secondé par le Capit. Brown, que M. John McDonald soit autorisé à faire imprimer 100 copies ces résolutions en anglais et en français, et de les faire distribuer dans le Quartier Ste. Marie, et aussi de faire publier ces résolutions dans le " Transcript " et le " Minerva," afin de les rendre publiques autant que possible.

4e—Proposé par M. Ans. Demers, et secondé par M. Fra. Dufresne, que des remerciements soient adressés à M. Adams pour sa conduite en sa qualité de président de la dite assemblée.

Les résolutions ayant été unanimement adoptées l'assemblée se sépara.

P. ROY, Secrétaire.

A une assemblée tenue par plusieurs Electeurs du Quartier Ste. Marie, samedi dernier, le 11 février 1846, à la demeure de M. Rottot, afin de passer des résolutions à l'égard de la prochaine élection de Conseillers, pour cette partie de la ville; les résolutions suivantes furent adoptées:

M. Austin Adams fut prié de présider l'assemblée, et M. P. Rottot fut nommé secrétaire;

1o—Résolu unanimement que les Messieurs suivants forment un Comité:

J Hutson	Thos Perkins
R Johnson	J M'Donald
Frs Desautels	Frs Logan
Wm Fullum	Ant Demers
Frs Dufresne	George Demers

J Leach.

2o—Proposé par M. W. Brown, et secondé par M. Hutson, que le dit comité soit autorisé à convoquer une assemblée à la résidence de M. P. Rottot, coin du Marché Papineau, pour Mercredi, le 17 février courant, à 7 heures P. M., afin de choisir et de supporter l'élection de deux citoyens les mieux qualifiés pour les représenter dans le conseil de ville.

3o—Proposé par M. Frs. Dufresne, et secondé par le Capt. Brown, que M. John M'Donald soit autorisé de faire imprimer 100 copies des ci-dessus résolutions, en angl-ais et en français, et de les faire distribuer dans le Quartier Ste. Marie, et aussi de faire publier ces résolutions dans le "Transcript" et la "Minerve," afin de les rendre publiques autant que possible.

4o—Proposé par M. Ant. Demers, et secondé par M. Frs. Dufresne, que des remerciements soient adressés à M. Adams pour sa conduite en sa qualité de président de la dite assemblée.

Les résolutions ayant été unanimement adoptées l'assemblée se retira.

P. ROTTOT, Secrétaire.

*Conseillers Municipaux.*—Au 1er mars prochain, sur 18 conseillers municipaux dont le conseil de ville est maintenant composé, y compris le maire, 12 sortent de charge. Il ne restera donc que six conseillers à la corporation qui n'auront pas à subir de nouvelles élections. Ce sont MM. Stuart, Lyman, Lunn, Footner, Jodoin et Perrin. Par le nouvel acte d'incorporation notre conseil municipal sera composé à l'avenir de 21 membres.

Il y a eu des assemblées dans presque tous les quartiers aux fins de choisir des candidats pour les prochaines élections.

Voici les noms des candidats dont il est maintenant question :

Quartier.	Centre,	MM. John Glennon.
"	Ouest,	Duncan Gibb.
"	Est,	Jos. Bourret.
"	St. Louis,	Dr. Heaubien et John Ward.
"	St. Laurent,	L. Coate, Alfred La-Roque et J. Ferrier.
"	St. Antoine,	J. E. Mill. N. Valois.
"	St. Anne,	J. Tully et C. Dornin.
"	St. Jacques,	J. Hogue et D. Gorrie.
"	St. Marie,	— — —

Les électeurs des différents quartiers ne doivent pas oublier que d'après la nouvelle loi municipale, ils ne peuvent se présenter au poll sans être munis d'un billet de qualification, qu'ils peuvent obtenir d'avance en s'adressant au trésorier de la cité.

## QUARTIER SAINT-JACQUES.

**L**ES Electeurs du Quartier St. Jacques, sont  
requis de se trouver à une ASSEMBLÉE  
qui aura lieu chez M. LA VADEBONCŒUR, Grande  
rue du faubourg Québec, MERCREDI SOIR,  
prochain, le 25 du courant, pour choisir DEUX  
PERSONNES capables de représenter ce Quar-  
tier dans le Conseil, ainsi que DEUX COTI-  
SERS, à la prochaine Election Municipale.

Pierre Damour, Frs. Chef Olivier Pichetto,  
Joseph Simard, Abraham Cément, Léon La-  
belle, Augustin Laberge, Louis Vadeboncœur,  
G. Bognon, Thomas O'Brien, Adolphe Mon-  
treuil — 23 fév.





The following is a summary of the Council who remain in office, and the candidates who have hitherto come forward.

REMAINING IN.

Messrs. Stuart, Lyman, Lunn, Footner, Jodoin, and Pettit.

CANDIDATES.

Centre Ward.—Mr. John Glennon.

West.—Mr. Duncan Gibb.

East.—Mr. Poutret.

St. Louis.—Dr. Beaubien and Mr. Ward.

St. Lawrence.—Mr. Comte, Mr. LaRocque, and Mr. Ferrier.

St. Antoine.—Mr. Mills and Mr. Veleis.

St. Ann.—Mr. Tully and Mr. Derrin.

St. James.—Mr. Hogue and Mr. Clément.

St. Mary.—None has yet come forward.

We beg to remind our fellow-citizens that it is of no use to go to the poll without their tickets of qualification, as without them their votes will not be recorded.

—Courier.

ELECTIONS MUNICIPALES.

QUARTIER

ST. ANNE. M. N. N. N. N. N. N. N.

LES Electeurs du QUARTIER ST. ANNE, favorables à l'ELECTION de

**M. Tully & Dorwin,**

ont avertis que leurs CERTIFICATS de qualifications, leur seront délivrés au **POLL**, LUNDI prochain, qui est le jour fixe pour l'Election — 26 fév.

QUARTIER

ST. JACQUES.

NOUS SOUSSIGNES, nous nous sommes expressément transportés chez

**M. JOSEPH GREENE,**

afin de requérir et d'avoir son consentement pour se laisser mettre en nomination comme un des **CANDIDATS** pour la prochaine Election Municipale de ce Quartier; ne l'ayant pas trouvé chez lui, nous avons signé le présent, pour prouver que nous nous engageons à le supporter à la prochaine Election, et nous persistons à le nommer un des Candidats pour le dit Quartier.

Pierre Damour	Jos McNeil
Thy O'Brien	Isidore Bourquin
James Rernan	J. L. Comsolles
D Dempsey	A Montreuil
Augustin Laberge	Olivier Pichette
Pierre Labelle	Frs Laberge
P Bourgeau	Eug Lamoureux
L. Bleau	Aug Labelle
G Hudon	A Lamontagne

Montréal, 26 fév. 1845.



1846

Opinion legale

EXTRAIT d'un PROCES-VERBAL d'une séance spéciale du Conseil municipal de Montréal tenue le JEUDI 26 février 1846.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

L'Ordre du jour étant lu pour nommer des membres du Conseil pour présider aux élections prochaines.

Son Honneur le Maire soumit l'opinion suivante de deux avocats sur la difficulté provenant de cette circonstance, qu'il ne restait pas en office au 2 jour de mars un nombre suffisant de conseillers de villes pour pouvoir tenir les élections dans tous les quartiers de la Cité, laquelle opinion fut alors lue:

OPINION

-Cas-

Par la Seizième Section du Statut amendant l'ordonnance, par laquelle la Cité et ville de Montréal étaient incorporés, il est déclaré que le terme d'office des différents conseillers maintenant représentant le quartier de la Reine, le quartier St-Laurent, et le quartier Ste-Marie, dans le dit Conseil, "expiera et cessera le premier jour de Mars 1846", et que les dits conseillers représentant comme susdit les dits quartiers "sortiront tous individuellement de charge alors".

Par la 28e Section du même statut il est statué que l'un des membres du Conseil pour chaque quartier /dans la cité et ville ainsi incorporée/ sortira d'office au premier Lundi de mars 1846 et au premier Lundi de mars de chaque année subséquente; et par la 21e section du même statut il est déclaré "Que toutes les élections de conseillers seront respectivement tenues par et devant tels échevins ou conseillers de la dite Cité qui pourront être nommés par le Maire de la dite Cité pour le temps alors". Les échevins et conseillers maintenant en office sont au nombre de dix-sept, à l'exclusion du Maire, de ces dix-sept il paraît que neuf doivent sortir de charge au premier Lundi de Mars, qui sera le second jour de Mars, et au jour mentionné en dernier lieu neuf élections de conseillers doivent être tenues par et devant tels échevins ou conseillers de la dite Cité qui pourront être nommés par le Maire pour cette fin.

Sous ces circonstances le Maire de Montréal demande l'opinion de Me Peltier, l'avocat de la Corporation et de Me Meredith sur le moyen qu'il doit prendre pour nommer les échevins ou les conseillers qui devront présider à l'élection de conseillers.

OPINION

Nonobstant la différence entre la disposition spéciale contenue dans la 16e Section, et la disposition générale contenue dans la 28e Section de la 8e Victoria ch. 59, nous pensons que les termes de la 16e Section sont si explicites qu'ils rendent impossible de pouvoir étendre les pouvoirs des conseillers mentionnés dans cette section, au delà du premier jour de Mars prochain, et nous sommes en conséquence d'opinion que le Maire ne peut nommer ces conseillers pour tenir quelque une des élections qui doivent avoir lieu Lundi second jour de Mars. Nous sommes aussi d'opinion

que les membres du conseil pour les quartiers Centre et Ouest qui sortent d'office au second jour de Mars, peuvent présider aux élections qui se feront ce jour-là. Car, comme la Législature a ordonné que certains devoirs seraient faits par les conseillers et échevins ce jour-là, et comme il n'y en a pas un nombre suffisant pour remplir ces devoirs, à part les échevins et conseillers qui sortent d'office, il faut présumer que les membres sortant du conseil doivent d'abord s'acquitter des fonctions qui leur sont assignés avant de sortir d'office. De plus, nous trouvons qu'en Angleterre les échevins sortant au neuf de novembre de chaque année votent invariablement pour le Maire à être élu ce jour-là.

Nous sommes de plus d'opinion que le Maire n'est pas obligé de se nommer lui-même pour tenir une des dites élections, et nous entretenons des doutes sérieux sur son pouvoir de le faire.

Nous recommandons en conséquence, au Maire d'ordonner que huit des élections qui doivent avoir lieu au second jour de Mars, soient tenues par huit échevins et conseillers qui seront en office ce jour-là, et de laisser pour le présent un des quartiers rester sans représentation; plutôt que de retourner au conseil un membre sur la validité de l'élection duquel on juge entretenir quelques doutes.

La vacance qui serait par là occasionnée, ne serait pas exactement de la compétence des termes de la 31e section qui pourvoit aux vacances extraordinaires. En conséquence, nous recommanderions au cas que l'on suivrait la marche que nous avons recommandée, qu'une application soit faite au premier jour du terme prochain, à la Cour du Banc de la Reine, savoir le 17 de mars, pour un Mandamus afin d'ordonner au Maire de prendre les mesures nécessaires pour remplir la vacance. Par là nous suivrions l'opinion des Juges sur la légalité de la marche adoptée.

Dans le cas cependant où l'on déterminerait que le Maire, malgré les doutes ci-dessus exprimés sur ses pouvoirs, présiderait à une des élections, nous pensons qu'il serait expédient que les conseillers choisis à cette élection devraient s'abstenir de prendre une part active aux affaires du conseil, jusqu'au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine, qu'on pourrait obtenir un jugement sur la validité de leur élection. Notre raison pour faire cette dernière observation est que l'intervention d'une personne illégalement élue, pourrait, en certains cas, vicier les actes du Conseil. En finissant ces remarques, nous pouvons observer que les difficultés qui se présentent aujourd'hui doivent être attribuées à la 16e Section du Statut laquelle section, nous pensons, a été ajoutée dans la chambre d'assemblée, au projet du Statut tel qu'amendé par le Conseil.

Montréal, 24 février 1846.

signé / Ft. Peltier  
M.C. Meredith.





#### ST. ANTOINE WARD.

At a meeting of the Municipal Electors of St. Antoine Ward, held 27th February, 1846, Colin Russell, Esq., in the Chair, it was resolved,—

On motion of Mr. Robert Scott, seconded by Mr. Hutchins:—

That John M'Donald, Esq., and John E. Mills, Esq., are fit and proper persons to represent this Ward, and advocate its interests in the Councils of the City, and this meeting pledges itself to use all efforts to ensure their election on Monday next.

On motion of Mr. Jean Decarie, seconded by Mr. Henry Decarie:—

That a Committee, comprising the following gentlemen, be appointed to conduct Mr. Macdonald's and Mr. Mills's Election: Messrs. Colin Russell, Louis Russell, — King, Arthur Perry, B. Hutchins, Robt. Scott, James Mathieson, Robt. Abraham, W. Dow, — Asselin, with power to add to their number.

A vote of thanks to the Chairman being unanimously agreed to, the meeting adjourned.

Election tenue le 2 mars.

MAIRIE: FERRIER, James  
MILLS, John Easton (1)

<u>QUARTIERS</u>	<u>NOMS</u>	<u>VOTES</u>
CENTRE	GLENNON, John	Acclamation
EST	VALOIS, Narcisse (2)	"
QUEST	GIBB, James Duncan	"
SAINTE-ANNE	TULLY, John DORWIN, Canfield (3)	" "
SAINT-ANTOINE	MILLS, John Easton BOURRET, Joseph McDonnell, John	214 174 47
SAINT-JACQUES	GORRIE, Daniel CONNELLY, William Hogues, Joseph Grenier, Joseph	101 88 68 56
SAINT-LAURENT	FERRIER, James KELLY, John Larocque, Alfred (4) Compte, Louis Pascal	158 143 97 91
SAINT-LOUIS	BEAUBIEN, Pierre WARD, John	Acclamation "
SAINTE-MARIE	SIMS, Jasper Dufresne, Pierre (5)	" "

(1) Par suite d'un jugement de la Cour le 11 mai 1846, John Easton Mills, remplace James Ferrier à la charge de "MAIRE".

(2) Défranchisé par suite de la résignation du candidat Joseph Bourret qui s'est présenté dans le quartier Saint-Antoine, Narcisse Valois a été élu par acclamation dans le quartier Est le 8 juin 1846.

(suite)

(3) Election annulée par un jugement de la Cour,  
puis Canfield Dorwin fut réélu par acclamation  
le 27 juillet 1846.

(5) Pierre Dufresne décédé le 29 janvier 1847.

Election partielle tenue le 1er octobre.

SAINT-LAURENT

LAROCQUE, Alfred

Elu

(4) re: démission de John Kelly, le 16 septembre 1846.

Election tenue le 2 mars 1846.

CENTRE	GLENNON John (accl.) (4)
QUEST	GIBB James Duncan (accl.)
STE-ANNE	TULLY John (accl.) DORWIN Canfield (accl.) (2)
ST-ANTOINE	BOURRET Joseph (élu - 174 votes) (1) (4) MILLS John Easton (élu - 214) (1) (7) McDonnell John Lovell (défait - 47)
ST-LAURENT	FERRIER James (élu - 158) (4) (7) KELLY John (élu - 143) (3) Compte I. (défait -91) LaRocque (défait - 97)
ST-LOUIS	BEAUBIEN Pierre (accl.) (4) WARD John (accl.)
ST-JACQUES	GORRIE Daniel (élu - 101) CONNELLY William (élu - 88) Hogues Joseph (défait - 68) Grenier (défait - 56)
STE-MARIE	SIMS Jasper (accl.) DUFRESNE Pierre (accl.) (6)
EST	VALOIS Narcisse (5)

- (1) Elus échevins le 11 mars 1846 en même temps que Henry Stuart, Pierre Jodoin et Benjamin Lyman.
- (2) C. Dorwin, dont l'élection fut annulée par un jugement de la Cour du Banc de la Reine (voir .5 -3), fut réélu le 27 juillet 1846.
- (3) J. Kelly, dont le siège est déclaré vacant le 16 sept 1846 (voir .5 -4 de ce dossier), est remplacé par Alfred LaRocque élu le 1er octobre 1846.
- (4) Elus échevins le 14 déc. 1846 ainsi que Pierre Jodoin et Henry Stuart. Ce dernier démissionna du poste d'échevin pendant cette même réunion et fut remplacé par John Glennon.
- (5) N. Valois fut élu par acclamation le 8 juin 1846.
- (6) Pierre Dufresne décéda le 29 janvier 1847 mais il ne fut pas remplacé avant la prochaine élection en mars 1847.
- (7) James Ferrier fut élu "Maire" par un vote du Conseil le 11 mars 1846. Ferrier fut cependant remplacé, comme "Maire" par un autre vote du Conseil le 11 mai 1846 qui cette fois nomma John E. Mills. (voir .5 -1 de ce dossier). Cette dernière élection fut annulée par un jugement de la Cour du Banc de la Reine le 2 déc. 1846 (voir Minutes du Conseil, Vol. 27, page 15) et Mills fut réélu "Maire" à nouveau le 14 déc. 1846 (Minutes du Conseil, vol. 27, page 21). L'élection de Ferrier, comme "Maire" fut aussi annulée par un jugement de la Cour du Banc de la Reine le 11 déc. 1846 (Minutes du Conseil, vol. 27, page 41).

Réforme du Conseil et nouvelle division des quartiers avec cette élection:

21 conseillers - 9 quartiers  
(3 quartiers de ville à 3 représentants chacun)  
(6 quartiers de banlieue à 2 représentants chacun)

Le Conseil choisit encore 6 échevins parmi ses membres ainsi que le maire.

Le peuple élit en même temps que les conseillers 2 cotiseurs par quartier et le Conseil en nomme un troisième pour chaque quartier.

STE-MARIE	DEMERS Antoine JOHNSON Richard	CYPHIOT Simon
ST-JACQUES	O'BRIEN Thomas RICE William Elie P. (défait)	ELIE Pierre
STE-ANNE	CROOKE John DRUMGOOLE Patrick	LAFLAMME M.T.
ST-LAURENT	TAYLOR Homer HILTON John	COMTE Pierre
EST	HUDON Ephrem (1) URQUHART Alexander (1)	DESMARTEAUX Narcisse (2)
ST-ANTOINE	RODIER Charles-Séraphin DUBOIS Pierre E.	WATSON Andrew
CENTRE	MEYERS Henry Senior LEBLANC Jos.-Cagetan	THOMPSON Edward
ST-LOUIS	PAQUIN Pierre DEMERS Augustin	RIDELL John
OUEST	OSTELL John JORDAN John	JANES Dwyght P.

(1) Elus par le peuple le 8 juin 1846.

(2) Nommé par le Conseil le 8 juin 1846.

Les cotiseurs listés dans la première colonne furent élus par le peuple le 2 mars 1846, sauf pour le quartier est.

Les cotiseurs listés dans la deuxième colonne furent nommés par le Conseil le 11 mars 1846, sauf pour le quartier est.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

D'ailleurs lorsque depuis que je le voyais les journaux de la ville s'occupaient de la nomination et de la part dans les élections, le Times publiait l'organisation de son parti...

Les journaux de l'administration ont, comme de coutume, écrit une série de lettres à leur manière. Les candidats, les électeurs, les journaux ont écrit une série de lettres...

Le vote de premier ministre a été dit au sujet de la nomination de M. de la Cour, mais non, il paraît qu'il n'a pas été élu...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Le système actuel de l'administration est, comme on le sait, un système qui a été adopté par le conseil municipal...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Il y a eu lundi dernier des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. E. etc. etc. Mais et de Centre, mais il est impossible de parler de tout cela...

Voici le tableau des rattachés et des électeurs des élections municipales.

Table with columns for names and numbers. Includes names like G. J. etc. and numbers like 120, 121, etc.



LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Il y a eu tant de bruit de la tenue des élections municipales dans les quartiers St. Anne, St. Antoine, St. Louis, St. Marie et du Centre, mais il est impossible de qualifier de leur détermination ce qui s'est passé aux élections. M. Laurent et M. Jacques. Ces deux derniers ont été élus par un vote d'arrondissement. De quelle manière ? Comment des hommes qui ont pu voter de quelle manière ? Comment des hommes qui ont pu voter de quelle manière ? Comment des hommes qui ont pu voter de quelle manière ?

Le vote de premier tour a été nul. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu.

Après avoir vu ce qui s'est passé précédemment, il est évident que les élections municipales ont été nulles. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu.

Les élections municipales ont été nulles. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu.

Après l'annulation des élections municipales, il est évident que les élections ont été nulles. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu. Les électeurs ont voté pour un candidat qui n'a pas été élu.

Un des électeurs de St. Anne, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Un des électeurs de St. Antoine, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Un des électeurs de St. Louis, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Un des électeurs de St. Marie, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Un des électeurs du Centre, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Un des électeurs de St. Anne, sous le désappointement de voir son candidat élu, a dit : "M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu." M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu. M. Kingford est élu, mais il n'est pas élu.

Le système actuel continue, la corporation perd nombre de votes le peu de crédit qui lui reste. Il lui sera absolument impossible d'empêcher pour payer l'excédent des dépenses et de faire les fonds de réserve. Quelle est la situation ?

Les journaux de l'administration ont, comme de coutume, donné une version des élections. Les journaux de l'administration ont, comme de coutume, donné une version des élections. Les journaux de l'administration ont, comme de coutume, donné une version des élections.

Le système actuel continue, la corporation perd nombre de votes le peu de crédit qui lui reste. Il lui sera absolument impossible d'empêcher pour payer l'excédent des dépenses et de faire les fonds de réserve. Quelle est la situation ?

Le système actuel continue, la corporation perd nombre de votes le peu de crédit qui lui reste. Il lui sera absolument impossible d'empêcher pour payer l'excédent des dépenses et de faire les fonds de réserve. Quelle est la situation ?

Le système actuel continue, la corporation perd nombre de votes le peu de crédit qui lui reste. Il lui sera absolument impossible d'empêcher pour payer l'excédent des dépenses et de faire les fonds de réserve. Quelle est la situation ?

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes names like J. F. F., J. L., M. C., etc.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes names like J. D. G., J. S., J. B., etc.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes names like G. F., P. D., A. D., etc.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes names like M. G., M. C., M. H., etc.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes names like Thomas O'Brien, W. H., F. E., etc.

Assemblée Municipale du Conseil

Lundi 9 Mars 1846.

ou

Ainsi elle fut négative -

Le Conseiller Bourret fit motion

secondé par le Conseiller July

Que ce Conseil ne procède pas à l'Élection du Maire pour la présente année tant que le Quartier Est ne sera pas dûment représenté dans ce Conseil suivant la loi.

Le Conseil se divisa sur la motion -

Pour la motion -

Contre la motion

Les Conseillers Jodoin

L. P. Chevri Lunn

Perin

Les Conseillers

Stuart

July

Foster

Mills

Lynan

Bourret

Gleason

Beaubien

Gibb

Ward

Douvin

Duquesne &

Kelly

Jorie

Connolly

Assemblée Trimestrielle du Conseil

Lundi 9 Mars 1846.

M

Pris elle fut réjetée

L'Échevin Lumu fit motion

secondé par le Conseiller Stuart.

Que James Ferris, Écuyer, soit  
reçu Maire pour la courante année.

Le Conseiller Bourret fit motion en amende-  
ment secondé par le Conseiller Dorvain

Que John E. Mills, Écuyer, soit élu  
Maire pour la présente année -

Le Conseil se divisa sur la motion en  
amendement

Pour l'amendement

Les Conseillers	Dorvain
	Bourret
	Ferry
	Dorvain
	Mills
	Bourret
	Ward
	Connolly
	Duport 10

Contre l'amendement

Son Honorable Maire	
L'Échevin Lumu	
Les Conseillers	Stuart
	Foster
	Lyman
	Glendon
	Gibb
	Kelly
	Gorrie
	Sims 10

Assemblée Trimestrielle du Conseil

Lundi 9 Mars 1846.

Sur motion du Conseiller Gervais  
Secondé par le Conseiller Postier

Le Conseil s'ajourne

P. Demix Maire

*[Large decorative flourish]*



1846

EXTRAIT d'un PROCES-VERBAL d'une séance du Conseil municipal de la Cité de Montréal tenue le LUNDI 9 mars 1846.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les retours des élections tenues le second jour du courant dans les différents quartiers de la Cité furent lus, par quoi il appert que

D'après le retour de Pierre Jodoin, Ecr, le conseiller nommé pour présider à l'élection dans le quartier Centre, John Glennon de la Cité de Montréal, Ecr, a été unanimement élu Conseiller du dit quartier et que Henry Meyer, Senior, et J. Cajetan Leblanc, de la dite Cité, Ecrs ont été unanimement élus cotiseurs pour le dit quartier pour l'année courante.

Par le retour de François Perrin, Ecr, le conseiller, primitivement nommé pour présider à l'élection dans le quartier ouest, il appert, que pour les raisons y assignées, il n'a pas pu tenir et procéder à la dite élection, par le retour de William Lunn, ecr, subséquemment nommé "comme l'échevin par et devant qui la dite élection devait être tenue en conséquence du refus de la négligence et de l'omission de François Perrin, Ecr, de remplir les devoirs de la dite nomination en temps convenable", il appert que James Duncan Gibb, Écuier, a été unanimement élu conseiller, et que John Ostell et John Jordan tous deux de la dite Cité, Ecr, ont été élus cotiseurs pour le dit quartier pour l'année courante.

Par le retour de William Lunn Ecr, l'échevin nommé pour présider à l'élection dans le quartier Ste-Anne, il appert que John Tully, de la Cité de Montréal, Ecr, et Canfield Darwin de la Cité de Montréal, Ecr, ont été unanimement et par acclamation élus conseillers pour le dit quartier, et que John Crooks et Patrick Drumgoole, Ecrs, de la dite Cité, ont été semblablement élus cotiseurs pour le dit quartier, pour l'année courante.

Par le retour de Benjamin Holmes, Ecr, l'échevin nommé pour présider à l'élection dans le quartier St-Antoine, il appert que John Em. Mills et Joseph Bourret, de la Cité de Montréal, Ecr, étant les deux personnes ayant la majorité des votes, en leur faveur, ont été dûment élus conseillers pour le dit quartier, et que Charles S. Rodier Ecr, de la rue St-Joseph de cette Cité, et Pierre E. Dubois, Ecr, de la dite Cité, les voteurs du dit quartier, ayant été unanimement en leur faveur, ont été dûment élus cotiseurs pour le dit quartier pour la présente année.

Par le retour de Henry Stuart, Ecr, le conseiller nommé pour présider à l'élection dans le quartier St-Laurent, il appert que James Ferrier et John Kelly, Ecr, tous deux de cette dite cité, ayant la majorité des votes, en leur faveur, ont été dûment élus conseillers pour le dit quartier, et que M. Homer Taylor et M. John Hilton, tous deux de cette dite Cité, ayant la majorité des votes en leur faveur, ont été dûment élus cotiseurs pour le dit quartier pour la présente année.

Par le retour de Joseph Bourret, Ecr. l'échevin nommé pour présider à l'élection dans le quartier St-Louis, il appert que Pierre Beaubien et John Ward, tous deux de cette dite Cité, Ecrs, ont été unanimement et par acclamation élus conseillers pour le dit quartier, et que Pierre Paquin et Augustin Demers, aussi de cette dite Cité ont été semblablement élus cotiseurs pour le dit quartier pour la présente année.

*Est - N. Valois pres.  
Cotiseurs - Ephrem Hudson  
Urquhart Alexander*

Par le retour de William Footner, Ecr, le conseiller nommé pour présider à l'élection dans le quartier St-Jacques, il appert que Daniel Gorrie et William Connelly, tous deux de cette dite Cité, ayant la majorité des votes en leur faveur, ont été dûment élus conseillers pour le dit quartier et que M. Thomas O'Brien et Mr. William Rice, aussi de cette dite Cité, ayant aussi la majorité des votes en leur faveur, ont dûment été élus cotiseurs pour le dit quartier pour la présente année.

Par le retour de Benjamin Lyman, Ecr, le conseiller nommé pour présider à l'élection dans le quartier Ste-Marie, il appert que Jasper Sims et Pierre Dufresne, de cette dite Cité, Ecrs, ont été dûment élus conseillers pour le dit quartier, et que M. Antoine Demers et M. Richard Johnson ont été dûment élus cotiseurs pour le dit quartier pour la présente année.

Le conseiller Bourret fit motion,  
Secondé par le conseiller Tully

Que James D. Gibb, Ecr, ne prenne pas son siège comme membre de ce Conseil, n'ayant pas été retourné comme élu par le Conseiller François Perrin nommé pour présider à l'élection pour le quartier ouest de cette Cité.

Le Conseil se divisa sur la motion

POUR: Les conseillers Jodoin, Perrin, Tully, Mills, Bourret Beaubien Ward et Dufresne (8)

CONTRE: L'échevin Lunn, les conseillers Stuart, Footner, Lyman, Glennon, Gibb, Darwin, Kelly, Gorrie, Connolly, Sims (11)

Ainsi, elle fut négative.

Le conseiller Bourret fit motion  
Secondé par le conseiller Tully

Que ce Conseil ne procède pas à l'élection du Maire pour la présente année tant que le quartier Est ne sera pas dûment représenté dans ce Conseil suivant la loi.

Le conseil se divisa sur la motion.

POUR: Les conseillers Jodoin, Perrin, Tully, Mills, Bourret, Beaubien, Ward et Dufresne. (8)

CONTRE: L'échevin Lunn, les conseiller Stuart, Footner, Lyman, Glennon, Gibb, Dorion, Kelly, Gorrie, Connolly et Sims (11)

Ainsi, elle fut négative.

L'échevin Lunn fit motion  
Secondé par le conseiller Stuart

Que James Ferrier, Ecr, soit ré-élu Maire pour la courante année.

Le conseiller Bourret fit motion en amendement  
Secondé par le Conseiller Darwin

Que John E. Mills, Ecr, soit élu Maire pour la présente année.

Le Conseil se divisa sur la motion en amendement

POUR: Les conseillers Jodoin, Perrin, Tully, Darwin, Mills, Bourret, Beaubien, Ward, Connolly et Dufresne (10)

CONTRE: Son Honneur le Maire, l'échevin Lunn, les conseillers Stuart, Footner, Lyman, Glennon, Gibb, Kelly, Gorrie et Sims (10)

Sur motion du conseiller Glennon,  
Secondé par le conseiller Footner,

Le Conseil s'ajourna.

Signé / J. ~~Bonier~~, FERRIER  
Maire.

THE MAYORALTY.

The following is the opinion of Messrs. Clark and Johnson, on a question which now occupies much of the public attention—

CASE.

By the Act of Incorporation of the City of Montreal, the Mayor who was appointed to office in 1841, viz. James Farrier, Esq., was declared to be the Mayor until he was succeeded in the office by another person appointed in his stead. In the absence of Mr. Farrier, the Mayor was declared to be the Mayor for the purpose of the Act. After some preliminary matters, it was agreed by Mr. Clark, seconded by Mr. Johnson, that James Farrier, Esq., be elected Mayor. It was then moved in substance by Mr. Johnson, seconded by Mr. Clark, that John S. Mills, Esq., be elected Mayor, and on a division the vote stood as follows, viz.:

For Mr. Mills..... 50  
For Mr. Farrier..... 5

Mr. Mills read the second. Mr. Farrier was then presented by the meeting in 1841, and accordingly read to his own house. This made the vote at least other way.

The opinion of Council is requested on the following points:

1.—Was Mr. Mills legally entitled to vote in his own house?

2.—Was Mr. Farrier legally entitled to vote in his own house?

3.—Was the election so recommended by the meeting?

OPINION.

Upon the first point we are of opinion that Mr. Mills was entitled to vote in his own house. Upon the second point it is only necessary to refer to the words of the Act of Incorporation to show that Mr. Farrier was bound to provide an Mayor until he was succeeded in the office, and that he had no power to any one, except a meeting vote in case of vacancy of the office of the meeting. The words "until he was succeeded in the office" are contained in the Act and are not subject to the Act.

As regards the third point, we hold, without any doubt, that after the vote has been taken, the same cannot be recommended as an objectionable meeting.

[Signed,] H. BROWN, & C.  
J. G. JOHNSON, Advocates.  
Montreal, March 15, 1846.

Assemblée Trimestrielle du Conseil

Mercredi 11 Mars 1846.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ou du jour précédent du conseil fut lu et confirmé -

John P. Mills, Junior, élu Conseiller le second jour de Mars courant pour le Quartier St Antoine, s'adressant à son Honorable Maire au Fauteuil, déclara qu'ayant été dûment élu Maire de la cité, et qu'ayant pris le serment d'office requis par la loi, / duquel serment il transmit alors le record au greffier de la cité pour être file / il demanda à être mis en possession du Fauteuil. S

Son Honorable Maire répliqua qu'il ne pouvait ni reconnaître la prétension de Mr Mills à la Mairie, ni acquiescer à la requête d'être installé au Fauteuil.

Sur quoi les Conseillers Mills, Jordan, Collins, Cully, Dorwin, Bourret, Beauchien, Ward et Duprene se retirèrent de l'assemblée.

Assemblée Trimestrielle du Conseil  
Mercredi 11 Mars 1846.

Les portes de la salle du Conseil furent alors ouvertes au public.

Son Honneur le Maire attira l'attention du Conseil sur les circonstances suivantes: savoir: qu'à l'assemblée du Conseil tenue le Lundi vingt-neufième jour de Mars courant, le premier jour de la présente assemblée trimestrielle, l'Échevin Lunn avait proposé secondé par le Conseiller Stuart, "Que James Ferris, Lavier, soit ré-élu Maire pour l'année courante." Que l'adessus le Conseiller Brouet avait proposé un amendement secondé par le Conseiller Dorion "Que John E. Mills, Lavier, soit élu Maire pour la présente année;" Une division fut prise sur la motion en amendement, mais que le Conseil n'était venu à aucune décision à ce sujet, et que le Conseil n'avait pas décidé non plus sur la motion principale - Il était nécessaire que le Conseil prit une décision sur les dites motions.

Mercredi 11 Mars 1846.

M

Et en conséquence après avoir lu de nouveau au Conseil la dite motion ou amendement, il posa la question sur icelle, savoir: "si la dite motion ou amendement devait alors passer?"

Le Conseil décida dans la négative. Les membres suivants du Conseil, savoir: M. Chevreuil, les Conseillers Stuart, Foster, Lyman, Flemond, J. H. Kelly, Corrie, Connolly, et Sims, ayant tous séparément voté contre la dite motion ou amendement.

Ainsi elle fut négative.

La question fut alors mise sur la motion principale "Que James Ferrier, Peirce, soit re-élu Maire pour l'année courante."

Et il fut décidé dans l'affirmative,

Mercredi 11 Mars 1846.



Les membres suivants du Conseil, savoir:

M<sup>r</sup> l'Échevin Linn, les conseillers Stuart, Fortner, Lyman, Glenon, Pitt, Kelly, Lorie, Conolly, & Sins ayant tous séparément voté pour la dite motion principale.

Ainsi la dite motion principale fut adoptée dans l'affirmative

Et il fut

Résolu En conséquence

  
 Son Honneur le Maire élu, James Ferrier, Linn, prêta & souscrivit alors au plein Conseil, et devant les membres présents, le serment d'office prescrit par la 3<sup>e</sup> section de l'Acte 8 Viet ch: 59, et prit son siège en sa qualité de Maire de la Cité pour l'année courante.

L'ÉLECTION DU MAIRE.

A peine terminée, on se rendit au... M. Baret proposa ensuite, secondé par... M. Milla... M. Ferrier...

M. Baret proposa ensuite, secondé par... M. Milla... M. Ferrier... M. Baret...

M. Milla... M. Ferrier... M. Baret... M. Milla... M. Ferrier... M. Baret...

Avant de procéder à l'élection du maire... M. Baret... M. Milla... M. Ferrier... M. Baret...

M. Baret... M. Milla... M. Ferrier... M. Baret... M. Milla... M. Ferrier...

M. Milla... M. Ferrier... M. Baret... M. Milla... M. Ferrier... M. Baret...

OPINION.

Sur le premier point, nous sommes d'opinion que M. Mills avait le droit de voter pour lui-même.

Sur le second point, l'un s'agit d'élire un homme de bien, d'un autre point pour montrer que M. Ferrer avait le droit de présider comme maire jusqu'à ce que son successeur fut élu, et qu'il n'avait droit de voter en aucun cas, excepté une seule circonstance dans le cas d'une élection de vote dans l'assemblée. Les deux les plus justes et les mieux expliqués à cet effet ont été mentionnés dans les sections 210 et 211 de la loi.

Quant au troisième point, nous sommes d'avis que, après que les lois ont été votées, le même officier ne peut être autorisé de nouveau à une nouvelle élection.

M. Ferrer, 19 mars 1846. M. Mills peut le serment comme maire de la ville de Montréal, en présence de dix conseillers. Dans le conseil municipal de Montréal, M. Mills a été élu le magistrat de police d'après une liste composée de sept noms de l'avis de la ville. Des bandes d'individus armés de fusils et de revolvers ont été amenés dans la salle de l'assemblée dans les environs. Lorsque les sept noms du conseil furent nommés, M. Mills et M. Ferrer n'étaient pas présents. M. Ferrer était dans les appartements voisins. L'archevêque était au haut de la maison, accompagné par l'évêque Bonnet, de la messe s'élevait, et les conseillers se réunirent, au grand étonnement de la foule qui était venue pour faire entendre de ses voix. Dans la soirée plusieurs bandes armées de fusils et de revolvers furent amenés dans la salle, mais tout se passa sans incident, du moins dans la nuit.

Tout ce qui précède était écrit lorsque nous étions en possession des journaux de la nuit. Le conseil s'est ensuite réuni le lendemain, le conseil municipal de Montréal a été élu; mais les conseillers étaient présents; plusieurs d'entre eux n'étaient pas plus à bonne heure que de ce temps, et M. Ferrer, surtout, car il n'était déjà élu magistrat de police municipal avant la séance. La discussion recommença entre MM. Bonnet et Ferrer et le point principal d'avis était l'élection de M. Ferrer en tant que premier magistrat de la ville; mais M. Mills avait le droit de voter; M. Ferrer n'avait pas droit de voter, comme il est expressément dit dans la loi, et le conseil qui avait été formé de plusieurs M. Ferrer n'est pas, reçu en séance, et pour cause est M. Mills nommé M. Ferrer de la loi le conseil, et sur son avis, MM. Mills, Bonnet, Bonaparte, Turpin, Dubois, Jolien, Perron, Tally et Wood se réunirent au conseil.

Ces qui restent, c'est à dire M. Ferrer, Louis, Bonnet, Gilmour, Gibb, Nixon, Vézina, Fournier, Kelly et Connolly, ont été élus en vertu de la loi de Montréal.

M. Ferrer propose cette question: « M. Mills avait-il le droit de voter de Montréal? » Cette question est posée à la majorité des voix.

M. Ferrer propose ensuite la motion de général: « M. Ferrer sera-t-il élu maire de Montréal? »

M. Ferrer, par un plus grand nombre de voix et plus le conseil s'efforce, s'est efforcé de rendre légalement les deux conseillers à cette charge, comme il devient un conseil. Après cet exploit, le maire et MM. les conseillers sont présents, c'est à dire M. Ferrer, Louis, Bonnet, Gilmour, Gibb, Nixon, Fournier, Kelly et Connolly, ont été élus à la nomination des électeurs, et le conseil nommé par M. Mills, (c'est un vote légal fait par le conseil pour le remplacement de la police de la ville qu'on s'est efforcé, surtout, Lyman, Bonnet et Jolien, MM. Bon et Redhouse ont été nommés sans leurs des conseillers, mais le conseil s'opposera au milieu des réclamations des conseillers.)

Est-ce là un 1/2 million et un million d'années? Les lois, qui sont en vigueur, sont à cet égard, pour les élections de la ville de Montréal, qu'on ne se soucie pas de savoir si on a une preuve certaine? M. Ferrer a été nommé lors d'une élection à M. M. Sturt, Louis, Gervais, Fournier, Vézina, Gilmour, Nixon, Kelly, Lyman et Jolien. M. Mills n'est pas nommé? Non, ce n'est pas son avis de M. Connolly qui forma partie de l'assemblée, car comme il avait déjà voté pour M. Mills, il n'est pas à l'assemblée qu'il avait si changé d'opinion? C'est pendant le conseil municipal de Montréal, je ne sais pas si on se soucie de savoir si on a une preuve certaine? Il se soucie un peu d'être élu dans cette affaire. Le premier, les conseillers qui ont été élus à plusieurs milliers pour les avoir de voter pour M. Ferrer, ont prouvé qu'ils ont voté pour le conseil municipal. Plusieurs autres n'ont pas voté.

Après les protestations des partisans de M. Ferrer, la ville de Montréal se réunira conformément aux lois en vigueur; cependant l'avis d'un tel acte par le magistrat et l'autorité de la loi, mais comme nous gouvernons par la loi, nous sommes dans le cas de l'assemblée de premier maire, il est à regretter que les lois de justice, qui sont appelées à juger cette affaire, n'aient pas de même à l'égard de l'acte de la loi.

Il y a beaucoup d'anglais dans la position de M. Ferrer et celle de M. Vézina. L'anglais se réunira au conseil municipal de la ville de Montréal, et tout doit se passer en harmonie avec le gouvernement de la ville. Il est vrai que le pays a jusqu'à présent été gouverné d'après ce principe et par une faction qui n'était forte que parce qu'elle était soutenue par les autorités.

Maintenant, comment se demande-t-on le résultat de nos votes? Malgré l'existence des taxes déjà imposées sur les citoyens, les revenus de la ville souffrent à peine pour payer les gros salaires des employés ainsi que les intérêts de la dette et quelques dépenses. Peut-on songer à augmenter les salaires? Certainement non. Car le coût de la ville qui est déjà en leur faveur tout à fait, par suite des précédents illégaux qui ont eu lieu pendant les élections. Songez-vous à augmenter les taxes pour continuer les salaires des plus riches? La chose n'est pas possible, puisque la population en même demande une réduction. Il faut que les deux tiers des conseillers soient présents aux délibérations du conseil lorsqu'il s'agit de passer un règlement ou un vote d'impôt, que soient les onze membres qui sont présents à l'élection d'aujourd'hui, et les neuf autres s'abstiennent d'assister aux délibérations du conseil?..... Que fera le conseil municipal si les quatre-vingt-cinq qui ne sont pas présents ne font de payer des taxes?..... On nous attendra selon le système de violence et l'abolition de la loi Ferrer? à la suite complète de notre système municipal?



Assemblée spéciale du Conseil  
Lundi 11 Mai 1846.

Resolu Que tous les procédés tenus en ce Conseil le vingtième jour de Mars dernier au sujet de l'élection d'un Maire, ou ayant pour objet l'élection d'un Maire, soient et ils sont par le présent rescindés en autant que par les votes enregistrés à la séance de ce Conseil le vingtième jour dudit mois de Mars, hors le vote du Maire présidant la dite séance, dont le droit de voter lorsqu'ainsi présidant est par la quarante quatrième section de l'Acte d'incorporation limité aux cas seulement d'égalité de votes, il y avait une majorité d'un vote appelé deux fois & vérifié en faveur de John E. Mills, Secrétaire; et que le dit John E. Mills, Secrétaire, avait droit par la dite majorité d'un vote d'être le Maire de la cité.

L'ordre du jour étant lu pour nommer un membre du Conseil pour présider l'élection d'un Membre et de deux

appertaining to the appointment of such Alderman or Councillor appointed to hold such election, of all which the said Clerk or Clerks shall make a particular entry in the Poll Book, as well as make a special return, unless his or their authority shall have been previously superseded by the recovery of the Alderman or Councillor appointed to hold such election, from such illness as aforesaid.

XXVII. And be it enacted, That there shall be in each year four quarterly meetings of the said Council, which shall be held on the following days, that is to say, on the second Monday of the months of March, June, September, and December, in each and every year; and the said meetings shall not at any one time be held for a longer period than three days successively, in which holidays shall not be included.

Four quarterly meetings in each year, of three days each.

XXVIII. And be it enacted, That the Mayor, Aldermen and Councillors of the City of Montreal, who shall be in office under the provisions of the said Ordinance to incorporate the City and Town of Montreal, and of the said Ordinance to amend the same, hereinbefore mentioned, when this Act shall come into force, shall continue in office until required to go out of office under the provisions of this Act; and the person who shall so be the Mayor of the City of Montreal at the time this Act shall come into force, shall continue in office until his successor in the said office of Mayor shall have been appointed, and sworn in, according to the provisions of this Act; and on the first Monday in March, in the year eighteen hundred and forty-six, and on the first Monday in March in each succeeding year, one of the Members of the Council for each Ward shall go out of office; and on the first Monday in March, in the year eighteen hundred and forty-six, and on the first Monday in March in each succeeding year, those Members of the Council for each Ward respectively shall go out of office who shall have been Members thereof for the longest time without re-election: Provided always, that if on the first Monday in March, eighteen hundred and forty-six, there shall be a vacancy or vacancies in the office of any member or members of the Council for any Ward, who would not, under the provisions of this section, have gone out of office on that day, then a member or members of the Council shall be elected for the Ward to fill such vacancy, as well as in the place of the member who shall then go out of office under the provisions of this section: And provided further, that any member going out of office, may be re-elected, if then qualified according to the provisions of this Act; and if in any year, the first Monday in March be a holiday, all that by this section is ordered to be done on that day, shall be done on the following day.

Mayor, &c. now in office to continue in office till March, 1846.

One member for each Ward to go out of office in March, 1846,—being the member thereof for the longest time without re-election. If at such election a further vacancy should occur, another member to be elected. Members going out of office may be re-elected. Elections to be postponed to next day, if the day appointed be a holiday.

XXIX. And be it enacted, That at the first quarterly or special meeting of the said Council, after the election of members thereof, in the year of our Lord one thousand eight hundred and forty-six, and in each succeeding year, the said Council shall

When the election of Mayor shall take place.

Assemblée Spéciale du Conseil  
Mardi 14 Juillet 1846.

Le Conseil se divisa sur la motion

Pour la motion

Contre la motion

Les conseillers

Perrin

L'Échevin Lyman

Gibb

Le conseiller Glemond-2

Tully

Ward

Dupresne

Valois

Ainsi elle fut négative -

Sur motion du conseiller Tully

Seconde par le conseiller Perrin

Résolu Que le 27<sup>e</sup> jour de Juillet courant  
soit fixé pour l'élection d'un conseiller  
dans le Quartier St Anne, au lieu et  
place de Langfield Dorrain, sur, dont  
l'élection a été déclarée nulle par les Juges  
de la Cour du Banc de la Reine, et que  
Damaso Masson, le mieux soit l'officier

Assemblée Spéciale du Conseil  
Mardi 14 Juillet 1846.

~

en chef de l'Élection, et que Messieurs  
Thomas McGrath et Richard Philbin  
soient les officiers assistants d'Élection pour  
présider à la dite Élection.

L'Échevin Lyman dissident

Sur motion de l'Échevin Lyman

Seconde par le conseiller Perrin

Le Conseil s'ajourna.

Inobéance

Maire



Le conseil se divisa sur la motion ou amendement

Pour l'amendement

contre l'amendement

Les Echevins Lunn  
Stuart  
Jodoin  
Les Conseillers Fothergill  
Sibb  
Tully  
Beautrais  
Ward  
Forrie  
Conolly  
Sims  
Dorvion-13

L'Echevin Bourret  
Les Conseillers Perrin  
Dufresne  
Valois-11

Ainsi elle fut adoptée dans l'affirmative et  
résolue en conséquence

L'Echevin Bourret fit motion seconde par le Conseil  
Perrin, que le siège du Convoicée John Holley  
soit déclaré vacant en qu'il est devenu Banguenne  
comme il appert par le Canada Gazette publiée par autorité

L'Echevin Stuart fit motion ou amendement seconde  
par l'Echevin Lunn, que la motion sous consi-  
deration soit renvoyée à la prochaine séance du conseil

Le conseil se divisa sur l'amendement

Pour l'amendement

contre l'amendement

Les Echevins Lunn  
Les Conseillers Stuart  
Fothergill  
Forrie  
Conolly  
Sims 6

Les Echevins Bourret  
Les Conseillers Jodoin  
Perrin  
Sibb  
Tully  
Beautrais  
Ward  
Dufresne  
Valois  
Dorvion 14

Ainsi elle fut négative.

La question étant mise sur la motion principale

Le conseil se divisa sur icelle

Pour la motion principale

Contre la motion princpale

Les Echevins Bourret  
Les Conseillers Jodoin  
Perrin - Ward  
Sibb  
Tully  
Beautrais  
Dufresne  
Valois  
Dorvion-11

Les Echevins Lunn  
Les Conseillers Stuart  
Lynn  
Fothergill  
Forrie  
Conolly  
Sims-7

Mardi 16 Septembre 1846

Ainsi elle fut adoptée dans l'affirmative et Résolue en conséquence.

L'Échevin Bourret donna avis qu'à la prochaine séance du conseil il fera motion pour que le jour de septembre courant soit fixé pour l'élection d'un conseiller au lieu et place de John Kelly, car son siège ayant été déclaré vacant et que les personnes suivantes soient nommées officiers rapporteurs pour la dite élection, savoir: et que les places suivantes soient fixées comme places de vote, savoir:

L'Échevin Lum fit motion seconde par M. Chevreau Stuart. Sur le conseil s'ajourna à présent.

Le conseil se divisa sur la dite motion

Les Échevins	Lum	Stuart	Les Échevins	Bourret
Les conseillers	Stuart	Symon	Les conseillers	Jodanis
	Fortner	Jorrie		Parris
	Connolly	Skinn		Gibb
	Dupresne-7.			Gully
				Blanchet
				Ward
				Valois
				Dorwin

Ainsi elle fut négative.

L'Échevin Bourret donna avis qu'à la prochaine séance du conseil il fera motion que William Fortner, architecte, nommé par le conseil pour surveiller la construction du Nouveau Marché, soit destitué de cette situation, pour avoir induit en erreur le Comité des Marchés de l'année dernière et le conseil.

Sur motion de l'Échevin Lum seconde par le Conseiller Fortner

Le conseil s'ajourna